

## Les entreprises de la région sensibilisées aux nouvelles règles de protection des données

Sous l'acronyme RPDG se cache une règle essentielle que les entreprises, notamment, vont devoir appliquer bien vite. Dès le 25 mai prochain, ce règlement européen sur la protection des données personnelles s'imposera à tous ceux qui constituent des fichiers dans le cadre de leur activité (logiciels de paie, abonnements à une newsletter sur Internet, fichiers de prospection clients...). L'objectif

est d'introduire plus de transparence sur la gestion de ces données, notamment à l'égard de ceux qui sont ainsi répertoriés. Afin de sensibiliser ses clients, le cabinet d'expertise comptable RFC avait convié jeudi 25 janvier une cinquantaine d'entre eux à Dole pour une réunion d'information. Les grandes lignes de cette réforme, dont le décret n'a pas encore été publié, ont été détaillées par Émilie Dumérain, juriste au sein du Syntec numérique, la fédération des entreprises du numérique.



■ Une cinquantaine d'entreprises de la grande région étaient représentées. Photo DR